

Tremplin Elles Chantent ! 11e édition

Le tremplin des musiques actuelles au féminin pluriel
Rock, Folk, Punk, Electro, Rap, Slam, Jazz, Chanson, Pop, World

Règlement du Tremplin

Article 1

Organisé par le Kraspek Myzik, en partenariat avec La Sacem et le soutien de l'association Les Canutes et la radio Sol FM, cette nouvelle édition est ouverte aux autrices et interprètes féminines plurielles * des musiques actuelles. Artistes solo, duo, groupes ou encore troupes, la sélection est ouverte à tous-tes, quel que soit le style musical et la langue chantée.

Article 2

Les candidats doivent avoir plus de 18 ans.

Article 3

Les groupes ou artistes concourants au Tremplin Elles chantent ! ne doivent pas avoir signé de contrat d'artiste.

Article 4

Les groupes ou artistes participants au tremplin devront remplir le formulaire de candidature en ligne avant le dimanche 10 avril 2022.

Article 5

Les formations, du fait de leur participation, exemptent les organisateur-ric-e-s et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux interprétés. Iels s'engagent à autoriser les organisateur-ric-e-s à filmer et photographier leur prestation et à utiliser les images dans le seul but de promouvoir le Tremplin Elles chantent ! l'association Lerockepamort / Kraspek Myzik et ses réalisations, hors de toutes activités commerciales.

**femmes, trans, non-binaires*

Article 6

Les formations participantes s'engagent à respecter les horaires et les temps de passages définis par les organisateur-ric-e-s lors de l'audition. Un temps d'installation court (linecheck) est imposé à tous-tes. Les candidat-e-s participant-e-s s'engagent à se rendre disponible le jour de l'audition.

- Audition : Samedi 14 mai 2022 entre 14h et 20h

Durée de la prestation scénique attendue : 25 minutes

Article 7

Collation et buffet assurés pour les participant-e-s.

Article 8

Le jury est constitué de responsables ou représentantes de structures de musiques actuelles en Rhône Alpes, programmatrices de concerts, responsables de médias et/ou structures indépendantes, musiciennes, graphistes, intervenantes musiciennes.

Le jury est composé de personnes ressources, sélectionnées pour vous conseiller tout au long du tremplin.

Article 9

Les étapes du tremplin :

Appel à candidature du lundi 7 mars au dimanche 10 avril 2022 (inclus)

Présélection des candidatures sur écoute par le jury. À la sortie de ces écoutes, quatre formations sont retenues pour participer aux auditions live.

Les 4 formations retenues se produisent devant le jury du tremplin, en public le samedi 14 mai 2022 de 14h à 20h au Kraspek Myzik. À l'issue de cette journée, deux formations seront sélectionnées et bénéficieront de l'accompagnement du tremplin.

Article 10

Les résultats des présélections sur écoute sont donnés individuellement. Un retour succinct peut être fait à chaque participante.

Article 11

Les projets lauréats retenus bénéficient sur une période de deux ans d'un accompagnement régulier sur l'aide à la structuration, du conseil en communication, l'aide au développement de l'entourage professionnel, l'initiation au booking et à la diffusion, l'aide à la mise en réseau.

Article 12

Tout formulaire incomplet ne sera pas retenu.